

BRUXELLES PATRIMOINES



Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Septembre 2018 | N° 028

Dossier **LE PATRIMOINE C'EST NOUS !**

PATRIMOINE DE L'IMMIGRATION

DÉLIMITATION ET VALORISATION

PAULA DUMONT
HISTORIENNE DE L'ART
DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES



El Hikma, lieu de culte et centre culturel islamique, rue Berthelot 34 à Forest, ancienne piscine communale, arch. Charles Riffart, 1947 (photo H. Vandecandelaere).

La migration a de tout temps existé, mais l'histoire de l'immigration moderne est un champ d'étude relativement récent. L'urgence sociétale de renforcer la cohésion sociale dans une société de plus en plus morcelée a stimulé l'attention pour la migration et a conduit à ce que le patrimoine soit aujourd'hui considéré comme un important ciment à tous les niveaux politiques. Nous sommes en quelque sorte arrivés à un point de basculement. Par le passé, il était

rare qu'un élément du patrimoine de l'immigration soit identifié et reconnu comme tel. Il est par conséquent indispensable de développer une vision du patrimoine spécifique de l'histoire des migrations, fondée sur les connaissances que nous apporte la communauté scientifique.

Pour dresser un inventaire réaliste de la pluralité et de la diversité de ce patrimoine, il serait préférable de s'appuyer sur la répartition for-

melle entre patrimoine immobilier, matériel et immatériel. Il existe, en effet, pour chacune de ces catégories des conventions et des traités établis par l'Unesco et le Conseil de l'Europe¹. Ils donnent non seulement des définitions du patrimoine, mais soulignent également son importance sociétale. Bien entendu, cette répartition artificielle n'est pas tenable et même pas souhaitable lorsqu'il s'agit de sa valorisation.

Depuis 2014 et la VI^e réforme de l'État, le patrimoine culturel matériel et immatériel fait également partie des compétences de la Région de Bruxelles-Capitale². Tout le patrimoine, et donc également celui relatif à l'histoire des migrations, pourra de ce fait être valorisé d'une manière plus globale. Les instruments et les structures qui doivent permettre d'identifier, d'inventorier, de documenter et de conserver ce patrimoine doivent toutefois encore être mis en place.

La convention de Faro³, récemment ratifiée par la Belgique, et les recommandations formulées dans la Stratégie 21⁴ offrent toutefois d'ores et déjà un bon cadre. Elles accordent une place centrale aux communautés patrimoniales, ce qui est crucial pour la réalité des migrations. Seules les communautés elles-mêmes peuvent en effet indiquer quels éléments sont à leurs yeux d'une grande valeur historique et socioculturelle. Le rôle de l'administration peut se limiter à la stimulation et au soutien des initiatives. De plus, il serait tout indiqué, dans le cadre d'une approche intégrée, que le processus scientifique soit mené et réalisé par les différentes communautés.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'IMMIGRATION

Il n'existe, dans le paysage urbain bruxellois, qu'un petit nombre de bâtiments édifiés par et pour une communauté immigrée spécifique et donc identifiables comme tels. La plupart d'entre eux sont des édifices de culte. La grande majorité des immeubles en lien avec l'histoire de l'immigration bruxelloise sont des édifices existants qui ont simplement été occupés par une communauté donnée. Certains d'entre eux se prêtaient, il est vrai, facilement à une réaffectation.

C'est ainsi que d'anciens bâtiments et ateliers industriels ont été trans-

formés en lieux de prière et de culte ou que d'anciens hôtels de maître abritent aujourd'hui des centres culturels. Parallèlement, le patrimoine de l'Horeca et du commerce, des maisons individuelles ou des rues commerçantes entières, est constitué d'un bâti qui a été occupé par une communauté de migrants plus ou moins homogène. Il existe des quartiers dont les habitants appartiennent majoritairement à une communauté donnée. Enfin, il y a des églises qui sont aujourd'hui totalement ou partiellement utilisées par une nouvelle communauté confessionnelle. On peut parler ici plus d'une appropriation, étant donné que cela va souvent de pair avec des adaptations au nouveau culte et avec l'adjonction de certains éléments de style, voire avec un réaménagement complet du lieu. L'église devient ainsi reconnaissable et familière pour la nouvelle communauté confessionnelle.

Certains de ces édifices ont le statut de monument classé, d'autres sont repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural. Mais cela n'est que très exceptionnellement lié directement à leur rôle dans l'histoire de l'immigration. Pour l'histoire de l'immigration bruxelloise, il est important de dresser l'inventaire de toutes ces appropriations et réaffectations qui ont souvent un caractère relativement éphémère. Cela pourrait constituer la base d'un cadre de référence historique pour la conservation, voire la protection légale, de certains de ces édifices, précisément en raison de leur signification sous l'angle de l'immigration.

Les monuments commémoratifs érigés pour et par une communauté donnée sont plus rares. La plupart d'entre eux se trouvent dans des cimetières ; d'autres ont trouvé place dans l'espace public. Bien que leur valeur historique soit évidente, ils deviennent, à l'instar de tous les autres monuments commémoratifs,

« invisibles » avec le temps et leur signification sombre dans l'oubli. Dans le débat actuel autour de la signification d'un même monument pour les différentes communautés culturelles, ils pourraient toutefois être amenés à jouer un rôle crucial.

LE PATRIMOINE MOBILIER ET IMMATÉRIEL DE L'IMMIGRATION

Les objets d'art et les produits artisanaux ont toujours suscité l'intérêt des chercheurs et ont, d'une manière générale, déjà trouvé place dans des collections muséales. Bien souvent, ils sont porteurs d'une étiquette coloniale. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure ils peuvent, dans ce cas, être considérés comme patrimoine de l'immigration. Leur valeur patrimoniale est également indéfectiblement liée à l'immatériel. Le monde muséal se remet en question depuis de nombreuses années à cet égard. Le meilleur exemple est celui du Musée d'Afrique centrale, qui œuvre depuis des années à la rénovation de sa configuration. Mais une plus grande attention doit à coup sûr être portée aux produits artisanaux que les communautés d'immigrants fabriquent ici.

En ce qui concerne les arts de la scène et la littérature, le secteur a très tôt marqué son intérêt, souvent sous la forme de festivals et d'échanges. Songeons ici à des termes devenus courants tels que musique du monde ou littérature mondiale. De nombreux centres d'art et centres culturels bruxellois ont une programmation qui prend en compte le caractère multiculturel de Bruxelles et les études sur ce thème sont nombreuses. Parallèlement aux arts de la scène, mentionnons également la culture culinaire, qui est souvent l'expres-



Matonge-Ixelles. Porte de Namur, porte de l'amour. L'œuvre du peintre congolais Cheri Samba, inaugurée en 2002, est placée sur la façade de l'ancien traiteur Rob chaussée d'Ixelles dans le quartier Matonge dont les habitants sont ici mis en scène (F. Waltéry © BUP/BSE).

sion immatérielle la plus connue d'une communauté.

Il est incontestable que la majeure partie du patrimoine de l'immigration présente un caractère immatériel. Même en n'ayant rien pu emporter de sa terre natale ou en voulant rompre complètement avec celle-ci et ses origines, il reste que tout ce qui est lié aux personnes fait partie du patrimoine immatériel : nom, langue, usages et traditions, compétences, récits, religion...

Dans le contexte d'une société libre, ce patrimoine est inaliénable. Mais il est aussi très difficile d'en déterminer la valeur patrimoniale d'en haut ou de l'extérieur. Ici, la politique publique ne peut que se limiter à stimuler ou à soutenir des initiatives et des projets pour faire connaître l'identité des différentes communautés et préserver la richesse de cette réalité diversifiée.

CONCLUSION

Le récit des migrations fait partie intégrante de l'histoire de Bruxelles. On pourrait donc s'attendre à ce que la diversité croissante de la population bruxelloise trouve aussi son expression dans la politique patrimoniale de Bruxelles. La démarche est encore très marginale car la connaissance de ce patrimoine spécifique n'est pas encore suffisamment établie. Les nouvelles compétences régionales réunissant à présent toutes les catégories de patrimoine, la voie est ouverte pour une approche plus intégrée où l'immatériel peut constituer le moteur des recherches sur le patrimoine de l'immigration. Cela exigera toutefois la mise en place de nouvelles méthodologies et la mobilisation de nouveaux métiers.

Traduit du Néerlandais

NOTES

1. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) ; la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992) ; la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) ; la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) ; la Convention de Faro (2005).
2. Voir article de Véronique Van Bunn et Pascale Ingelaere, p. 112-117.
3. La Convention de Faro met en avant les aspects importants du patrimoine, dans son rapport aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle défend une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. La Convention nous encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent. Cette convention met le citoyen au cœur des processus d'identification, de gestion et d'utilisation durable du patrimoine en portant les valeurs de paix, de démocratie et de respect de la diversité culturelle. Conscient que pour bon nombre de citoyens, le patrimoine culturel reste encore trop difficilement accessible et sa gestion réservée aux spécialistes, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, le 21 avril 2017, l'Ordonnance portant assentiment à la Convention-cadre de Faro.
4. La Stratégie pour le patrimoine au XXI^e siècle se fonde sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe: la démocratie, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'ouverture et le dialogue, l'égalité de dignité de toutes les personnes, le respect mutuel et la prise en compte des diversités. Elle vise à encourager et à faciliter la mise en œuvre des conventions patrimoniales. Elle prône une approche partagée et fédératrice du patrimoine culturel et de sa gestion, en s'appuyant sur un cadre légal efficace pour assurer la «conservation intégrée du patrimoine» au sens de la Résolution (76) 28 du Conseil de l'Europe, en veillant à associer les principaux acteurs, institutionnels ou non, les représentants des professionnels et de la société civile, aux niveaux local, national, européen et international.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,
Murielle Leseqque, Griet Meyfroots,
Cecilia Paredes et Brigitte Vander
Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseqque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Aurélié Autenne, Kristiaan Borret,
Bruno Campanella, Michel
Dechamps, Ann Degraeve, Stéphane
Demeter, Paula Dumont, Ludo
Gobin, Yves Hanosset, Claudine
Houbart, Pascale Ingelaere, Serge
Joris, Catherine Leclercq, Isabelle
Leroy, Marc Meganck, Cecilia
Paredes, Véronique Van Bunnan,
Hans Vandecandelaere, Brigitte Vander
Bruggen, Manja Vanhaelen, l'équipe de
visit.brussels, Thierry Wauters

TRADUCTION

Gitracom, David Kusman,
Ubiqu Belgium NV/SA

RELECTURE

Augusta Dörr, Martine Maillard
et le comité de rédaction

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.brussels

REMERCIEMENTS

Manon Boetman, Sophie Bouchard,
Philippe Charlier, Alfred de Ville de Goyet,
Jacques de Selliers, Farba Diop,
Marie-Laure Lectef

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/
Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et Sites -
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et Sites de la
Région de Bruxelles-Capitale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACW – Association Campanaire
Wallonne
ADUB – Archives du Département de
l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles
ARML – KULeuven, Centrale
Bibliotheek, Universiteitsarchief, Fonds
R.M. Lemaire
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
BUP/BSE – Bruxelles Urbanisme et
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en
Erfgoed
CIRB – Centre d'Informatique pour la
Région bruxelloise
IAF – Association internationale de
Fauconnerie
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het
Kunstpatrimonium / Institut royal du
Patrimoine artistique
SPRB/GOB – Service public régional
de Bruxelles / Gewestelijke
Overheidsdienst Brussel

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/031

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

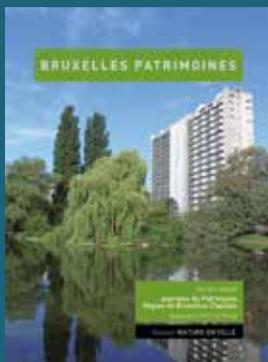
018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

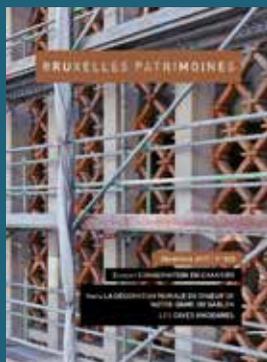
021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

Derniers numéros



023-024 - Septembre 2017
Nature en ville



025 - Décembre 2017
Conservation en chantier



026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

2018 
EUROPEAN YEAR
OF CULTURAL
HERITAGE
#EuropeForCulture



urban
.brussels 

URBAIN BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
STEDENBOUW EN ERFGOED

10 €



ISBN 978-2-87584-166-7